

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_0219 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/11/2024

Objet : Avenants 1 aux marchés 23.105, 23.106 et 23.107

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 12/11/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision municipale DFCAJI_2024_0219.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

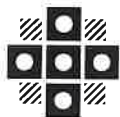
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241112-2024_0219-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/11/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0219

Objet : Avenants n°1 aux marchés n°23.105 ayant pour objet les travaux de couverture, bardage (dans les écoles et les équipements sportifs de la commune de Tourcoing), n°23.106 ayant pour objet les travaux de couverture bardage (hors écoles et les équipements sportifs de la commune de Tourcoing) et n°23.107 ayant pour objet les travaux d'étanchéité (de l'ensemble du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing).

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 28/08/2024 ;

Considérant que le marché n°23.105 ayant pour objet les travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing (couverture, bardage dans les écoles et équipements sportifs) a été notifié à la société SAS RENE DELPORTE le 04/12/2023 pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT ;

Considérant que le marché n°23.106 ayant pour objet les travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing (couverture, bardage dans divers bâtiments hors écoles et équipements sportifs) a été notifié à la société SAS LYS TOITURE SERVICE le 04/12/2023 pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT ;

Considérant que le marché n°23.107 ayant pour objet les travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing (étanchéité) a été notifié à la société APPLITECH ENVELOPPE le 11/12/2023 pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 400 000 € HT ;

Considérant que ces marchés ont été passés pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre au 31 décembre 2024, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois ;

Considérant que les montants maximums fixés s'avèrent insuffisants au regard de l'importance des travaux à réaliser ;

Considérant que les marchés peuvent être modifiés lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% du montant initial du marché ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant 1 au marché 23.105 avec la société SAS RENE DELPORTE pour un montant de 14 990 € HT, l'avenant 1 au marché 23.106 avec la société SAS LYS TOITURE SERVICE pour un montant de 14 990 € HT et l'avenant 1 au marché 23.107 avec la société APPLITECH ENVELOPPE pour un montant de 59 960 € HT. Ce qui représente une augmentation du montant maximum des marchés de 14,99 %. Les nouveaux montants sont les suivants :

Numéro	Objet	Montants en € HT
23.105	Travaux de couverture, bardage (écoles et équipements sportifs de la commune de Tourcoing)	Montant minimum : 20 000 € Montant maximum : 114 990 €
23.106	Travaux de couverture bardage (hors écoles et équipements sportifs de la commune de Tourcoing)	Montant minimum : 20 000 € Montant maximum : 114 990 €
23.107	Travaux d'étanchéité (ensemble du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing)	Montant minimum : 40 000 € Montant maximum : 459 960 €

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution des marchés seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 12 NOV. 2024



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 12 NOV. 2024
Publié sur le site de la Ville le : 12 NOV. 2024